

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 8

Artikel: L'évolution dans la construction
Autor: Gagnebin, P.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la passation de contrats collectifs de travail, du rapport des associations majoritaires et des associations minoritaires d'après le droit du contrat collectif de travail, du problème relatif à l'obligation de contracter et, enfin, de l'interdiction pour des associations de participer aux pourparlers relatifs à la conclusion d'un contrat. Un autre point qui fut esquissé se rapporte aux effets, en droit collectif, des adhésions individuelles à des contrats collectifs de travail (extension, par des signatures individuelles, de l'obligation d'observer la paix du travail).

On voit que le procès de la Viscose, bien que son résultat paraisse négatif, fournit des thèmes de discussion sur le droit du travail, et qu'il a donné au Tribunal fédéral, mieux que jamais, l'occasion de s'occuper du droit collectif du travail.

L'évolution dans la construction

Par *P.-H. Gagnebin*, secrétaire central de la F. O. B. B.

Répondant à l'aimable demande du rédacteur de la « Revue syndicale suisse », nous livrons à ses lecteurs quelques extraits d'une conférence que nous avons donnée aux secrétaires de la F. O. B. B. au début de mai de cette année. Les craintes que nous exprimions alors se sont malheureusement confirmées.

Quelques comparaisons

Rappelons, à titre comparatif, l'évolution dans la construction.

C'est en 1932 que tous les records dans la construction ont été battus, avant guerre, bien entendu. Dans les communes de plus de 2000 habitants, il fut construit 17 861 logements et pour l'ensemble de notre territoire 19 138 appartements.

En 1947, toujours dans les communes de plus de 2000 habitants, nous atteignons 13 842 logements. Le chiffre le plus bas est à fixer en 1941 avec 4 663 logements seulement. Or, 1948 *devait battre tous les records*: 19 315 logements ont été construits dans 382 communes de plus de 2000 habitants, dépassant de 8,1% le chiffre record de 1932 et de 39,5% la production de 1947.

Notre examen comparatif doit être complété par les constatations que voici:

La progression s'est produite plus particulièrement en ville, les grandes communes rurales marquent une avance, mais le pour-cent le plus élevé est dans les grands centres.

Le genre de construction marque également une orientation vers l'immeuble locatif. En effet, les maisons familiales sont en régression. Les maisons à plusieurs logements ont passé de 58,5% à 72,5%.

Précisons aussi ce qui marque une évolution que nous aurions tort de sous-estimer: le *financement*. Les logements construits sous forme de coopératives de construction ont augmenté très sensiblement. Alors qu'en 1947 la production était de 34,5%, les immeubles en coopératives passaient à 44,9% en 1948. Enfin, disons encore que des logements subventionnés sont restés dans l'ordre de 68,4% en 1948, contre 69,6% en 1947.

Qu'il nous soit permis de commenter brièvement cette évolution. Enregistrons tout d'abord que 1948 a battu tous les records dans la construction. Rien ne fait prévoir que ces chiffres seront dépassés en 1949. Répétons que le genre de bâtiment, qui s'oriente en 1948 vers l'immeuble locatif, peut nous autoriser à penser que les particuliers, c'est-à-dire les personnes physiques possédant quelque avoir permettant le prêt hypothécaire, sont en régression constante, pour céder la place aux sociétés immobilières à base coopérative ou, répétons-le aussi, que le subventionnement a été maintenu dans la même proportion qualitativement. Mais en 1949, le taux quantitatif, moins élevé généralement, peut maintenir la même proportion comparée au coût de l'immeuble ou, sous une autre forme, les taux de subventionnement peuvent encore baisser sans que la proportion des immeubles subventionnés en soit influencée.

Comme on le voit, après avoir atteint un plafond, la construction va subir une régression, ce qui ne veut pas dire que nous allons au-devant d'une crise ou d'un chômage intense. La notion de crise mériterait d'être précisée; nous n'en avons guère le temps et nous ne voulons pas nous écarter de notre sujet, mais qu'il nous soit permis de penser qu'avant de parler de crise ou d'effondrement il serait plus juste de dire que nous nous acheminons vers une période tout simplement plus normale. Si le chiffre de 19 315 logements constitue un maximum, le chiffre le plus bas est de 4664. Entre ces deux extrêmes, il y a la place pour la stabilité.

Tout porte à croire que les capitaux privés ne retourneront pas à la construction, car, en 1932, l'ancien record était le fait de placements d'argent et non d'un besoin de consommation aussi grand qu'actuellement. La situation monétaire en 1932 était pleine d'incertitude, les krachs en bourse se multipliaient et les placements sur immeubles représentaient les meilleures garanties d'alors. Actuellement, les capitaux trouvent à se placer en toute sécurité dans l'industrie, où le rendement est supérieur.

Ainsi, de déduction en déduction, on peut considérer que l'activité dans la construction en 1949 et dans les plus prochaines années dépendra des sociétés coopératives immobilières et des pouvoirs publics. Les seconds jouant le rôle d'encouragement par le jeu des subventions en même temps que celui de client, car Confédération, Etats et communes ne peuvent se désintéresser du problème du

logement et se substitueront aux clients privés qui, comme nous venons de le dire, préfèrent placer leur argent ailleurs. Ce sont donc les collectivités qui seront les plus gros clients de cette année, l'industrie privée venant seulement après, pour ne jouer qu'un rôle de plus en plus secondaire.

Le problème de la baisse

Une vieille habitude veut que chaque fois qu'un ralentissement des affaires est constaté que l'on parle de la baisse des prix et des salaires. Il serait plus équitable de dire que l'on entend baisser les salaires dans le but de voir baisser les prix. Or, il est établi que la baisse des salaires ne provoque nullement et surtout pas mathématiquement une baisse des prix. Durant la période de hausse, l'écoulement des stocks est accéléré tout naturellement, le consommateur cherchant à profiter des prix anciens. En période de baisse, les stocks vendus plus cher s'écoulent difficilement. *S'il y a pénurie*, les stocks seront vite écoulés et le commerçant pourra même profiter de vendre des nouveaux produits à l'ancien prix, le jeu de l'offre jouant en sa faveur. *Cas contraire*, il risque de devoir écouler ses stocks au nouveau prix et supporter une perte. C'est dire que du côté des vendeurs la baisse n'est nullement souhaitée, car même s'il y a mévente, les bénéfices réalisés pendant la haute conjoncture permettent de supporter une certaine période de stagnation.

Dans la construction, le problème de la baisse prend une tournure nettement différente. Les éléments constituant les prix peuvent être classés par ordre d'importance et, en premier lieu, les salaires et prestations sociales, puis les matériaux et fournitures, enfin les frais généraux.

La baisse des salaires dépend de divers facteurs, dont le premier des ouvriers eux-mêmes. Certes, des baisses se sont déjà produites. Elles affectent les salaires dits de conjoncture, c'est-à-dire ceux qui dépassent les salaires minima ou moyens et qui ont été octroyés, le marché du travail étant favorable devait permettre aux travailleurs d'exiger des salaires plus élevés que ceux couchés sur les contrats collectifs de travail. L'offre s'égalisant peu à peu avec la demande, les patrons en ont profité pour procéder à des mutations dans le personnel, ce qui a permis, sans que cela apparaisse trop ouvertement, d'opérer ces baisses qui ne constituent pas, à teneur des conventions, des entorses ou dérogations aux contrats eux-mêmes.

Nous reviendrons sur cette question.

Quoi qu'il en soit, une légère baisse, variant entre 5% et 10%, serait enregistrée dans la construction (elle s'est légèrement accentuée depuis le moment où nous avons écrit ces lignes). Nous parlons au conditionnel, car des éléments positifs font plutôt défaut, les variantes dans les prix des soumissions étant considérables. Les

patrons, qui ne contestent pas cette baisse, l'attribuent à deux facteurs: celui des salaires sous la forme que nous venons de signaler et à une légère baisse des matériaux. Nos contacts avec les coopératives de production nous autorisent à admettre qu'une baisse s'est effectivement produite sur les fers et la faïence notamment et sur certains produits de base employés par les peintres. Quant à l'industrie du bois, au départ, les bois en grume subissent effectivement une baisse appréciable. Les effets sur le marché des bois façonnés — menuiserie-ébénisterie — ne se font guère sentir et ne peuvent se produire qu'à retardement.

Les frais généraux des entreprises méritent que nous nous arrêtions un instant. Les frais généraux des entreprises sont représentés par les salaires improductifs, auxquels peuvent être ajoutés, dans une formule plus générale, tous les postes comptables qui sont en dehors des frais de production proprement dits, marchandises comprises. En conséquence, nous devons inclure les amortissements des immeubles, entrepôts, réserves et machines, soit tout ce qui diminue le bénéfice brut.

Les entrepreneurs du bâtiment, de même que les entreprises du bois ont procédé, durant la période de haute conjoncture, à des améliorations, agrandissements, achats de machines perfectionnées et coûteuses qu'il convient d'amortir. Nos entreprises sont outillées pour la haute conjoncture et l'on peut redouter de sérieuses complications dans la période de stabilisation. Qu'il suffise de rappeler qu'une grue devrait être amortie par 8000 fr. par année; qu'une défonceuse-pelleuse coûte 70 000 fr., qu'ici aussi l'amortissement peut être de l'ordre de 7000 fr. par année; que certaines machines employées par les menuisiers et ébénistes coûtent des sommes tout aussi importantes, et l'on se représente les pertes que peuvent subir les entreprises si ces capitaux ne travaillent plus! Nous avons le sentiment que bien des entreprises ploient déjà sous des charges très lourdes représentées par un accroissement des frais généraux. Ces entreprises se trouvant dans l'impossibilité de les réduire au prorata du chiffre d'affaires en diminution, nous ne serions nullement surpris de quelques faillites retentissantes. Un renversement de la véritable et saine notion de la gestion des entreprises qui veut que les frais généraux soient en fonction du chiffre d'affaires, fait place *au chiffre d'affaires fonction des frais généraux*. Une telle conception pousse à entreprendre à tout prix, et en face de situations plutôt délicates on peut redouter le pire.

La position des entrepreneurs

Durant la période de haute conjoncture, la discipline patronale fut remarquable. Les offices de contrôle des soumissions ont travaillé en toute sécurité. Mieux encore, dans nombre de cas, ce sont

les bureaux de calculs de la Société suisse des entrepreneurs qui établirent des soumissions-types que les entreprises recopiaient avec quelques variantes destinées à masquer l'entente réalisée sur le dos des clients. Actuellement, cette discipline ne joue plus aussi parfaitement. Mais l'expérience que nous avons des périodes de basse conjoncture nous enseigne que la solidarité patronale se retrouve *en face des revendications ouvrières*. C'est pourquoi un certain affaiblissement de la puissance des organisations patronales ne veut point dire que la résistance que nous rencontrons actuellement diminuera, *bien au contraire*. Les difficultés patronales se retournent contre nous. C'est une règle humaine qui veut que l'on s'attaque à des étrangers quand dans son propre ménage la mésentente a fait son apparition.

Il convient d'ajouter à ces déductions peut-être liminaires l'esprit qui préside aux destinées des associations patronales dans le bâtiment. La politique de la Société suisse des entrepreneurs a toujours été déterminée par les circonstances du moment. Cette politique à courte vue est destinée à plaire aux membres, plus qu'à les guider ou les conduire dans les chemins nouveaux de la modification conjoncturelle. Dans chaque période de baisse du volume des affaires, les entrepreneurs n'ont envisagé qu'un seul et unique remède, soit la *baisse des salaires*.

Les conséquences de la baisse

Examinons les conséquences de la baisse des prix. Nous avons démontré, au début de cet exposé, que la baisse des salaires précédant la baisse des prix est un non-sens. Le pouvoir d'achat se trouvant diminué, c'est la crise qui infailliblement se produit. Ce phénomène ne devrait plus être discuté. Certes, nous pensons que certaines baisses des prix de consommation peuvent être envisagées sans aucun péril pour notre économie; si l'on ne touche pas aux salaires, c'est le pouvoir d'achat qui se trouve amélioré d'autant. Le franc-travail est revalorisé.

Psychologiquement, le climat à la baisse est désastreux. Nous en constatons actuellement les effets. Le chômage de cette année en est le reflet. Le travail mis en soumission et prêt à démarrer aurait dû permettre une reprise d'activité beaucoup plus rapide. On a attendu la baisse. Pourtant, le besoin de construire est là, indiscutable. Les logements construits se loueraient sans difficulté. Voilà pourquoi nous avons examiné la situation générale au début de cet exposé, car l'évolution du marché du travail et de la construction ne peut être comparée à d'autres secteurs de notre économie où la production devrait être subordonnée aux besoins de consommation.

Notre position

Il ne suffit point de savoir observer l'évolution, de la commenter, encore faut-il savoir s'en inspirer et fixer nos tâches et devoirs en conséquence. Le syndicalisme n'étant fort heureusement pas le prisonnier d'une doctrine philosophique à longue échéance par la transformation fondamentale de la société, il se doit de s'adapter constamment à l'évolution économique et sociale.

Lors des crises précédentes, il a été surabondamment démontré que l'acceptation des propositions patronales n'a fait qu'aggraver la situation. Les baisses de salaires consenties ou subies dans la période allant de 1922 à 1930 témoignent bien que dans les régions où le syndicalisme était impuissant à endiguer la vague de baisse, le chômage fut encore plus intense qu'ailleurs. En aucun cas, nous n'avons enregistré une reprise d'activité après une baisse de salaires. Les exemples ne manquent pas. Lorsqu'il fallut redresser la situation, la différence de salaire que nous avons pu combler au prix d'efforts que vous connaissez n'a cessé de peser lourdement dans la balance, constituant un obstacle difficile à renverser. Actuellement encore, nos camarades des campagnes se plaignent de la différence estimée trop grande entre les salaires de leur zone et ceux de la ville. *Cette différence reste le reflet de concessions trop grandes autant qu'inutiles* admises dans les régions campagnardes durant la période de baisse. *Notre première tâche* consiste donc à éviter la répétition de ces erreurs. Nous avons à vouer un soin tout particulier à l'éducation syndicale dans les régions où nous venons de pénétrer, de façon à éclairer les nouveaux venus à l'organisation sur les responsabilités qu'ils encourent.

D'une façon générale, notre résistance à la baisse des salaires doit être expliquée non pas par des raisons qui pourraient paraître égoïstes, mais en démontrant que le standard de vie des ouvriers du bâtiment ne doit pas être diminué, celui-ci restant extrêmement modeste.

Notre politique des contrats collectifs

Si, durant la période de haute conjoncture, les taux fixés par contrats collectifs ont été souvent largement dépassés, nous venons de démontrer que ces salaires sont peu à peu ramenés vers les minima ou moyennes déterminées par les contrats. *L'effort individuel cède le pas à l'effort collectif*. Il n'était pas rare d'entendre dire que nos contrats étaient inutiles, puisqu'il était possible d'être payé bien davantage. Les tarifs contractuels représentent actuellement le barrage indispensable contre la spéculation.

Nos contrats prennent une importance plus grande que jamais, aussi est-il indispensable de régler partout les rapports de travail entre patrons et ouvriers par contrats collectifs. Du côté des associations patronales, on s'habituerait volontiers à travailler sans con-

trats collectifs. Pourtant, nous avons la prétention de déclarer que le contrat collectif, faisant fonction de régulateur dans le domaine des salaires et des charges sociales, évite du même coup une anarchie plus grande encore dans le domaine des soumissions. Facteur de stabilité sur un des points essentiels de la formation des prix, le contrat collectif de travail est indispensable, nous dirons même dans l'intérêt des associations patronales.

Comparés à la période d'avant 1939, nos contrats témoignent d'une évolution extraordinaire. En dehors de la partie normative, qui constituait précédemment la majeure partie de ces contrats, nous avons présentement la partie sociale qui l'emporte en quantité, sans oublier la partie que nous appellerons juridique ou d'application, représentée par les obligations réciproques des contractants, commissions paritaires ou professionnelles, et les organes de contrôle. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que nous pénétrons insensiblement dans l'organisation économique présente et que le côté social marque une véritable interdépendance des organisations patronales et ouvrières. Il suffirait de disséquer certaines dispositions contractuelles, telles que la gérance paritaire des caisses de maladie, de congés payés ou d'indemnités pour jours fériés, pour devoir admettre que nos possibilités de contrôle — bien qu'insuffisantes — dépassent ce que les plus optimistes envisageaient avant la guerre. Les secrétaires de nos organisations n'ont plus à discuter uniquement salaires, suppléments et durée du travail, ils doivent être des administrateurs capables de parler profits et pertes, fonds de réserve, bilans, etc.

Cette évolution vers le social, que l'on pouvait critiquer en son temps, représente actuellement une garantie de continuité dans l'existence des contrats. Une saine application des mesures sociales, tout comme le contrôle du paiement des prestations sociales par les patrons, individuellement, deviendrait terriblement difficile sans contrat collectif. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution.

En bref, sur ce point, notre politique des contrats collectifs doit être développée sans cesse, et l'évolution de la conjoncture nous invite à passer ces contrats pour une durée non pas indéterminée, mais certainement plus longue que pendant la période de hausse des prix, deux ans, par exemple, restent réservées les conditions locales ou professionnelles exceptionnelles.

Nos devoirs

Notre tâche se trouvera simplifiée si nous pouvons faire comprendre à nos membres les responsabilités accrues qui reposent sur nos organisations syndicales.

L'accroissement de nos effectifs s'est fait pendant la période de hausse des prix et des salaires. Des dizaines de milliers de nouveaux venus à l'organisation ont pu « palper » souvent immédiatement, en argent sonnante et trébuchant — c'est le cas de le dire — les avantages matériels de l'organisation. Les hausses de salaires se succédaient à un rythme accéléré comparées à la période de stabilisation des prix et salaires. En peu de temps, les congés payés passaient de 1% à 4%. La cotisation syndicale était remboursée sans que ces nouveaux venus aient à fournir un bien grand effort de réflexion. *Maintenant, il faut convaincre* avec des arguments qui sont moins démonstratifs. *C'est tout un travail en profondeur qui doit être intensifié.*

Les derniers arrivés à l'organisation peuvent-ils comprendre, par exemple, que la bataille pour la réduction de la durée du travail est un problème social en même temps qu'une question de répartition? Il faut convaincre chacun que la baisse des salaires n'est point un remède; que le contrôle des prestations sociales devient des plus importants, car, après avoir touché aux salaires de conjoncture, les patrons chercheront à se soustraire à leurs obligations sociales, ce qui représenterait pour eux un bénéfice extraordinaire. Qu'il suffise de rappeler que ces charges, calculées sur une moyenne de 10% sur les salaires — à titre de démonstration — représentent 100 000 fr. sur 1 million de salaires. Echapper à de telles obligations devient de plus en plus tentant.

L'éducation syndicale

Notre travail en profondeur ne peut porter ses fruits que si nous formons des cadres en suffisance.

A notre avis, chaque secrétaire se doit de compléter son bagage de connaissances générales. Nos prochains débats avec les représentants patronaux prendront un tout autre aspect que durant la période de hausse des prix. Durant ce temps, le travail fut relativement facile, comparé à la résistance que nous devons démontrer. Les arguments ne seront plus les mêmes, même si nous poursuivons toujours le même but.

Notre fédération a grandi en nombre. *Nos militants n'ont pas augmenté dans la même proportion.* C'est à ceux-là qu'il faut s'adresser en premier lieu. Il faut que nos arguments pénètrent sur les chantiers, à l'atelier, partout, et en dehors des assemblées fréquentées par des convaincus, notre voix doit se faire entendre.

C'est pourquoi, *en conclusion*, nous estimons que l'éducation syndicale en profondeur, par la voie de nos journaux, par des conférences professionnelles, par des cours de militants, doit être intensifiée et poussée au maximum.

Chaque secrétaire doit être un éducateur. L'agitation devient un moyen de faire connaître au grand public notre position, mais ce mode de faire doit céder la place à des réunions plus fréquentes des chefs responsables, puis des militants du rang, dont nous avons à compléter le bagage syndical.

C'est grâce à ce travail éducatif et en profondeur que nous éviterons les erreurs et les défaillances passées et que notre résistance constituera une victoire autrement profitable à notre standard de vie que les hausses de salaires arrachées *après* les hausses des prix.

Quelques événements entre d'autres

Grève des menuisiers tessinois

Les menuisiers tessinois des districts de Locarno, de la vallée de la Maggia, de Mendrisio et Bellinzone sont en grève respectivement depuis le 28 juin, les 8 et 11 juillet.

Il faut chercher les motifs de cette grève dans le refus absolu des patrons d'accorder un ajustement des salaires, inférieurs dans ces régions de 42 ct. à la moyenne horaire suisse des ouvriers sur bois, calculée à 2 fr. 56 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

A l'occasion du renouvellement du contrat collectif de travail, échu le 31 décembre 1948, les organisations ouvrières intéressées avaient demandé entre autres une augmentation de 8 ct. à l'heure. Alors que l'entente se fit sur quelques points secondaires au cours de pourparlers directs, le patronat se refusa à toute concession en matière de salaire. L'Office cantonal de conciliation s'interposa en vain, de même que le Conseil d'Etat qui proposa une augmentation des salaires horaires moyens de 4 ct. Si les ouvriers acceptèrent cette proposition, les patrons la rejetèrent pour l'accepter plus tard, la grève une fois déclenchée ensuite d'un vote à peu près unanime des menuisiers des districts susmentionnés.

Aucun accord n'est violé de ce fait, le contrat-manteau pour la menuiserie de Suisse allemande et du Tessin n'excluant pas le recours à la grève pour trancher des questions non réglées dans le contrat. Quant à l'Accord de stabilisation économique, il n'interdit pas « les augmentations de salaire qui peuvent être accordées sans qu'il en résulte une influence directe ou indirecte sur les prix ».

Depuis deux mois la lutte se poursuit avec âpreté, l'ensemble des apprentis est également touché. L'opinion publique suit avec sympathie ce mouvement conduit avec une grande dignité. Les travailleurs des autres branches professionnelles s'intéressent particulièrement à un mouvement dont l'issue ne peut pas les laisser indifférents. Quant au patronat, il appuie naturellement les em-